

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 13 octobre 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 22 septembre 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : **29** Nbre de membres présents (quorum): 24 Nbre de voix délibératives : 133
 Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

METROPOLE DE LYON : Corine CARDONA, Pierre GOUVERNEYRE, Marc GRIVEL, Max VINCENT

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE,

COLLONGES : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN

LISSIEU : Isabelle CELEYRON, Philippe RITTER,

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS,

SAINT-GERMAIN : Jean Michel CARON, Olivier PERROT

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN,

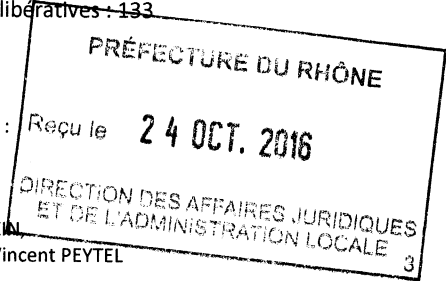
COUZON : Gérard DARDET

LIMONEST : Eric MAZOYER, Denis VERKIN

POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL

SAINT-DIDIER : Bernard COQUET,

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Florence VIGIER



Ont donné pouvoir : Christian COLOMBO à Gérard DARDET, Charles MONNERET à Bernard BOURBONNAIS, Gérard KECK à Bernard COQUET.

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Anne-Laure MATHIAS

**Convention de partenariat avec l'association Sportive et Culturelle des Monts d'Or-
 section photos pour la réalisation d'une exposition sur les Monts d'Or**

Lors de l'inauguration des sentiers de Lissieu en juin 2016, la section photos de l'association sportive et culturelles des Monts d'Or, avait réalisé une exposition sur le patrimoine communale se présentant sous la forme de panneaux exposés sur la place du village.

Le Président de l'association Monsieur Richard avait alors proposé au SMMO, de réaliser, une exposition photos illustrant les acteurs et les actions mises en œuvre sur les Monts d'Or.

Cette exposition photos sera composée de 16 supports format 40x60 cm, imprimés sur dibond et pouvant être exposés lors de manifestations, de forums, et permettant une mise à disposition aux communes membres désireuses de valoriser les actions du SMMO.

La convention précise que :

L'ASSOCIATION s'engage à :

+ Réaliser des photos sur site en lien avec les différentes thématiques et acteurs qui auront été identifiés avec le SM MONTS D'OR

+ Utiliser son propre matériel pour réaliser les photos

+ Respecter le calendrier suivant :

- Définition des lieux de prises de vues en septembre 2016 avec le SM MONTS D'OR
- Réalisation des photos septembre-octobre 2016
- Sélection de photos pour l'exposition en lien avec le SM MONTS D'OR en octobre 2016
- Livraison de l'exposition photos (15 photographies environ) et des photos réalisées dans le cadre de cette mission au SM MONTS D'OR à la mi-novembre 2016

+ Livrer des photos « libres de droits » que le SMMO pourra réutiliser dans le cadre de ses actions de communication (site internet, publications, affiches, articles, vidéos....)

Le SM MONTS D'OR est chargé de l'organisation générale de la démarche et assure la coordination et la cohérence de l'opération, il s'engage :

- + à définir avec L'ASSOCIATION, les thématiques, les sites et les acteurs devant être représentés par l'exposition pour une illustration parfaite des actions mises en œuvre par le SM MONTS D'OR
- + à assurer une assistance technique : élaboration et fourniture de la cartographie des lieux de prise de vue, accompagnement sur site au besoin, sélection des photos en lien avec la commission communication du SM MONTS D'OR et L'ASSOCIATION, pose de cornières alu sur photos dibond pour finaliser l'exposition.
- + à utiliser l'exposition pour valoriser la politique mise en œuvre sur le territoire (exposition lors des 20 ans du SM MONTS D'OR, dans les communes membres, sur les salons, lors de réunion ou groupe de travail).

Dans le cadre de ce partenariat le SM MONTS D'OR s'engage à verser une participation financière à L'ASSOCIATION estimée à :

- 2500 euros pour couvrir les frais de déplacement sur site, le matériel photo, les frais d'impression


Le règlement interviendra de la manière suivante :

- Acompte de 50 % au démarrage de la mission
- Solde à la fin de la mission à livraison de l'exposition et sur attestation de validation de travaux signée par le président du SM MONTS D'OR.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la convention telle que présentée et d'autoriser le Président à la signer.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme*

Le Président
Max VINCENT

A handwritten signature in black ink, consisting of several vertical strokes and loops, enclosed within a faint circular stamp.